

**Rapport tendancieux d'Amnesty International sur le Togo**  
**POUR QUI ROULE L'ONG DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME ?** P.3



Nicolas Berlanga

Interview de Nicolas Berlanga, Chef de la diplomatie de l'UE au Togo  
**« LES RÉFORMES DOIVENT S'ACCOMPLIR SELON UN RYTHME PRÉCIS ET ADAPTÉ AUX RÉALITÉS DU TOGO »** P.4

N° 485 du 11 mai 2016 / Prix: 250 Fcfa

Récépissé N° 259/21/04/HAAC  
Maison de la presse, casier N° 61  
Directeur de Publication  
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59  
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr  
Imprimerie: La Colombe

# LE MESSAGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

Pour tout renseignement, information ou conseil  
contacter le centre d'appel au N° VERT

**8201**

\* Disponible tous les jours et heures ouvrables

OTR  
FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg

## Décentralisation et élections locales



**ENCORE DES DIVERGENCES DE POINTS DE VUE AU SEIN DE L'OPPOSITION** P.3

Centre de Formation aux Métiers de l'Industrie(CFMI)



**LA RÉPONSE DE L'ÉTAT TOGOLAIS À LA PROBLÉMATIQUE DE L'ADÉQUATION EMPLOI-FORMATION** P.2

**Tentative de manipulation du rapport d'une mission du FMI au Togo** P.3&4  
**ET VOILÀ LA VÉRITÉ!**

# Centre de Formation aux Métiers de l'Industrie (CFMI) LA REPONSE DE L'ETAT TOGOLAIS A LA PROBLEMATIQUE DE L'ADEQUATION EMPLOI- FORMATION



Coupure du ruban symbolique par Faure Gnassingbé et André Vallini



André Vallini lors de son intervention



Les deux personnalités suivant une explication

Le CFMI qui vient d'être inauguré s'inscrit dans cette dynamique dont la finalité est de permettre à de nombreux jeunes de gagner de l'emploi et d'avoir confiance en leur avenir. A travers, cette initiative, l'épineuse question emploi-formation trouve un début de solution. Puisque désormais, il ne sera plus question d'investir dans le pays et de souffrir de l'absence d'une main d'œuvre qualifiée. La démarche est également une des réponses aux problèmes de chômage qui frappe de nombreux pays africains dont le Togo.



André Vallini a salué le dynamisme du CFMI qui augure d'une formation professionnelle du 3<sup>ème</sup> millénaire et a rendu hommage à la coopération franco-togolaise qui a

permis la création de ce centre à vocation régionale. « Le Togo est riche de ses hommes et de ses femmes, de sa jeunesse, de leur énergie, de leur désir d'avenir. La formation, l'apprentissage, la découverte d'un métier sont le plus sûr moyen de répondre à leur enthousiasme », a-t-il déclaré. S'inscrivant dans la logique du chef de l'Etat,

développant les compétences nécessaires à une plate-forme d'échanges ; un enjeu social, en contribuant à un haut niveau d'emploi et à un partage équitable des fruits de la croissance ».

Le CFMI est unique dans la région. Il propose des formations sur mesure aux entreprises, aux salariés et aux demandeurs d'emplois et une formation initiale qualifiante avec la délivrance d'un diplôme d'Etat (BT) aux jeunes qui désirent apprendre un métier.

Ouvert en juin 2015, le CFMI forme 80 étudiants dans plusieurs filières (mécanique diesel, soudure, mécanique chaudronnerie, climatisation, ...). 200 autres - techniciens et ouvriers - ont d'ores et déjà bénéficié d'une formation continue.

L'Etat togolais a contribué à hauteur de 1,3 milliards fcfa dans la construction de ce centre.

LM

La mercredi dernier, le chef de l'Etat Faure Gnassingbé et le Secrétaire d'Etat Français, chargé du Développement et de la Francophonie, André Vallini inauguraient le Centre de Formation aux Métiers de l'Industrie (CFMI). Le projet initié par le gouvernement togolais est appuyé financièrement par l'Agence Française de Développement (AFD) à hauteur de 3,9 milliards fcfa, et constitue une réponse à la problématique emploi-formation, dont fait face le pays dans le cadre des investissements et du problème de chômage, et que les autorités ont fait leur cheval de bataille.

En effet, le 26 avril dernier, s'adressant à la nation à l'occasion du 56<sup>e</sup>

anniversaire de l'indépendance du pays, Faure Gnassingbé laissait transparaître sa préoccupation face à l'exclusion économique et sociale, particulièrement au niveau de la jeunesse dont le sort reste préoccupant.

Quelques jours plus tôt avant qu'il ne prononce son discours de son discours, il a procédé au lancement du projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes. Un projet qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre cette exclusion dont il a fait cas et qui vise à multiplier les opportunités d'emploi dans les domaines à fort potentiel tels que l'agriculture, les mines, le tourisme, l'environnement, etc.

## Rapport tendancieux d'Amnesty International sur le Togo POUR QUI ROULE L'ONG DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME ?

Il y a quelques jours, Amnesty internationale a fait sortir un rapport sur la situation des droits de l'homme au Togo. Un rapport aux antipodes de la réalité dans le pays et qui laisse croire à un véritable complot contre le peuple togolais.

En effet, depuis 10 ans, le Togo vit une mutation spectaculaire sur plusieurs plans, économique, social, politique, culturel etc.... Le niveau de croissance atteint à ce jour par le pays, force admiration et nombreux sont les partenaires en développement qui font aujourd'hui confiance au pays dans sa gestion que les autorités lui ont impulsée. Rien n'est plus comme avant sur le plan de la liberté d'expression ou de la liberté de manifester. La justice fait son travail, même si pour le moment, il y a encore des choses à revoir, les partis politiques



poussent comme des champignons et organisent librement leur manifestation où ils veulent et quand ils le souhaitent, une presse plurielle dont les positions épatent de nombreux observateurs. Mais paradoxalement Amnesty International trouve qu'il n'y a pas de liberté d'expression et de manifestation au Togo.

En affirmant que les autorités du Togo n'ont pas respecté les engagements pris devant la communauté internationale depuis cinq

ans, en écrivant dans son rapport que les réunions pacifiques organisées par des partis politiques ou des défenseurs des droits humains sont souvent arbitrairement interdites et dispersées par la police, la gendarmerie ou les forces armées, en parlant d'arrestations arbitraires des organisateurs des manifestations, en disant que les autorités restreignent la liberté d'expression et ciblent les journalistes etc..., Amnesty Internationale se ridiculise et se discrédite d'avantage.

Certes, le pays est gangrené par certains maux que les autorités avec le soutien des partenaires tentent depuis quelques années d'éradiquer. De nos jours, il y a bien des évolutions et pas des moindres. Mais à présenter le Togo comme ce qu'a fait Amnesty Internationale, dénote tout simplement d'une mauvaise foi et d'une volonté manifeste de provoquer.

Au moment où, le Togo dans toutes ses composantes avec l'aide de la communauté internationale prend des initiatives pour engager le pays sur la voie de l'émergence et pour des lendemains meilleurs, au moment où l'apaisement prend corps dans le pays avec des débats francs sur la vie de la nation au niveau des politiques qu'à celui des médias, au moment où le vivre ensemble est au rendez-vous dans la cité, c'est ce moment

qu'Amnesty internationale trouve normale de pondre un rapport incongru dont le but est de monter les togolais contre les togolais.

La démarche de l'ONG, aux dires de plusieurs observateurs, non seulement est « irresponsable », mais elle a aussi « une visée déstabilisatrice ».

Vivement que les responsables d'Amnesty Internationale se ressaisissent, il y en va de leur crédibilité et de celle de l'ONG qu'ils dirigent.

En tout avec ou sans elle, le Togo continuera par observer davantage les règles en matière des droits de l'homme. Fort heureusement que ceux qui nous dirigent aujourd'hui en ont la volonté d'y aller de l'avant. Puisqu'ils en font déjà.

LM

## Tentative de manipulation du rapport d'une mission du FMI au Togo ET VOILÀ LA VÉRITÉ !

Ces derniers temps, des informations circulent dans les médias, faisant état d'un risque pour le pays d'être exclu du programme MCC (Millénum Challenge Account). Se basant sur un rapport du FMI non encore finalisé, ces médias laissent croire que le pays serait au bord du gouffre en matière de gouvernance économique et risquerait son exclusion dans le programme MCC de l'Etat Américain. Des affirmations qui ne cadrent pas avec la réalité et qui démontrent à suffisance, combien certains togolais n'aiment pas leur pays.

Comment peut-on être assis sur le tronc d'un arbre et vouloir le scier ? Autrement, comment peut-on vouloir le progrès de son pays et vouloir coûte que coûte chercher à le tirer vers le bas, le mettre sur le banc des accusés tout les temps en surfant bien sûr, sur des mensonges et des manipulations de toutes sortes ?

Aucun pays dans ce monde ne peut affirmer avoir atteint un niveau de développement à cent pour cent (100%). Les Etats-Unis, la France, l'Allemagne etc... considérés comme des modèles en matière de

gouvernance économique-politique et sociale ont leur lot de problèmes et continuent par chercher les voies et moyens pour les résoudre. Ces pays ne sont pas à l'abri des critiques du FMI ou de la Banque Mondiale dans leur manière de gouverner, particulièrement sur le plan économique. Il en est de même pour bon nombre de pays en Afrique, comme c'est le cas pour le Togo où le pays fait face à des difficultés énormes qui l'empêchent de se développer à un rythme qu'auraient voulu les populations. Mais en dépit de toutes ces difficultés que rencontrent aussi bien les pays dits développés et ceux dits non développés, le monde avance et les efforts se déploient dans ces différents pays pour offrir le mieux être aux populations.

La récente mission du FMI (Fonds Monétaire International) au Togo, relève d'une routine qui consiste à voir comment se porte l'économie et en faire des recommandations pour l'améliorer. C'est ainsi que cette dernière mission a élaboré sa première mouture de rapport qui contient aussi bien des points appréciables que des reproches au gouvernement togolais en vue de l'amélioration de la gouvernance

économique. Mais sans prendre soin de lire profondément tout le rapport, certains médias se sont jetés sur un seul aspect, celui relatif au préfinancement. Les informations sur cet aspect ont été tellement extrapolées au point d'alarmer les populations.

Certes, dans son rapport de premier jet, le FMI a posé un diagnostic en des termes de reproches à l'encontre de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) dans le domaine du préfinancement de certaines réalisations. Le rapport attire particulièrement l'attention sur le système du préfinancement en ces termes, à savoir, que « le mécanisme de préfinancement a par conséquent l'effet d'augmenter la dette publique togolaise. Un financement purement budgétaire aurait les mêmes effets, sauf que le coût payé par l'état serait moindre (coût supérieur du crédit bancaire par rapport aux émissions sur le marché sous-régional, commissions et frais divers variés) ». Un tel reproche ne veut aucunement dire que tout va mal au point d'en faire un chou gras de certains médias. Non ! Le préfinancement dont il est question, en réalité s'explique

aisément.

« C'est un financement à titre provisoire d'une opération économique en attendant le moyen de financement durable. C'est une formule généralement destinée aux entreprises titulaires de marchés publics, de marchés de construction, ou de marchés d'exportations importants. Les crédits de préfinancements peuvent être accordés par les banques commerciales mais ils impliquent souvent l'intervention d'institutions financières publiques ».

Dans le contexte du Togo, à l'instar des autres pays de la sous-région, les besoins de financement sont énormes et toutes les dépenses sont devenues prioritaires pour notre pays. Dans ce contexte, avec la rareté des sources traditionnelles de financement qui mettent en vitrine les institutions internationales telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, le Togo a pensé à ce mode de financement appelé le préfinancement. Il s'agit, en réalité, d'un partenariat public-privé dont les acteurs sont les banques, les entreprises et l'Etat. Ces trois acteurs discutent ensemble des

(Suite à la page 4)

## Interview de Nicolas Berlanga, Chef de la diplomatie de l'UE au Togo « LES RÉFORMES DOIVENT S'ACCOMPLIR SELON UN RYTHME PRÉCIS ET ADAPTÉ AUX RÉALITÉS DU TOGO »

Chaque année, le 9 mai, la Journée de l'Europe célèbre la paix et l'unité en Europe. Il s'agit de la date anniversaire de la 'Déclaration Schuman'.

Ce jour-là, en 1950, Robert Schuman, alors ministre français des affaires étrangères, propose dans un discours historique prononcé à Paris une nouvelle forme de coopération politique pour l'Europe, qui rendrait impensable toute guerre entre les nations du continent.

Son ambition était de créer une institution européenne qui rassemblerait et gérerait la production de charbon et d'acier. Un traité établissant un tel organisme est signé moins d'un an plus tard. La proposition de Robert Schuman est considérée comme l'acte de naissance de ce qui est aujourd'hui l'Union européenne.

Cette Journée est aujourd'hui l'occasion de mettre en valeur les atouts de la coopération avec l'Afrique. L'UE est un partenaire de premier pour de nombreux pays comme le Togo. Les appuis financiers sont conséquents et orientés en direction des secteurs prioritaires : lutte contre la pauvreté, assainissement, éducation, santé, bonne gouvernance, ...

Le Fonds européen de développement (FED) est le principal instrument d'aide de l'UE en faveur de la



Nicolas Berlanga, chef de la diplomatie de l'UE au Togo

coopération au développement avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) et il est financé par les contributions des États membres de l'UE.

Le Togo bénéficie d'une aide de 216 millions d'euros dans le cadre du XIe FED et d'une aide d'urgence d'environ 110 millions.

Pour Nicolas Berlanga Martinez, l'ambassadeur européen à Lomé, cette Journée de l'Europe est une occasion de réfléchir sur les priorités de la présence européenne au Togo.

Depuis la reprise de la coopération entre Lomé et l'institution, les progrès sont réels, estime le diplomate, tant sur le plan politique, qu'économique. Ces déclarations sont contenues

dans l'interview accordée à notre confrère de républicoftogo.com, que nous reprenez pour vous. Lisez!

**Republicoftogo.com :** Comment se porte la relation entre l'UE et le Togo ?

**Nicolas Berlanga-Martinez :** Ma réponse doit être claire. Evitons le langage biaisé et les stéréotypes.

Après la reprise de la coopération, suite aux engagements pris par le Togo, on est rentré dans une phase qualitative et quantitative. Nous venons de lancer les travaux de construction du quatrième lac financé par l'Union Européenne, on a des projets un peu partout dans les villes secondaires, dans les secteurs de l'eau et de

l'assainissement. Un nouveau centre de traitement des déchets va être construit pour la capitale. Ce sont là quelques exemples de cet excellent partenariat.

En même temps, l'objectif de l'UE est d'approfondir la coopération en matière de politiques publiques, d'aider à la formation de l'administration et enfin de favoriser le dialogue politique.

Nous avons, par exemple, plaidé après les élections présidentielles de 2015 pour la relance du processus de décentralisation avec à terme des élections locales.

Notre message semble être passé puisque les autorités togolaises ont annoncé récemment la mise en œuvre de ce processus.

Les progrès évoqués à l'instant ont connu une illustration lors des différentes cérémonies marquant le 56e anniversaire de l'indépendance du pays.

Prenez la nouvelle aérogare. C'est une image formidable pour le visiteur qui arrive au Togo. Regardez l'hôtel du 2 février, sa réhabilitation est impressionnante. Prenez le programme d'assainissement à Lomé qui s'étend pour éviter de nouvelles inondations, c'est une avancée notable.

**Republicoftogo.com :**

Certains reprochent à l'UE de ne pas mettre une pression suffisante sur le gouvernement pour aller plus vite dans les réformes

**Nicolas Berlanga-Martinez :** Prenons garde aux accusations simplistes, les messages qui ne prennent pas en compte le contexte particulier dans lequel se trouve le Togo.

Il faut procéder par étapes, les changements doivent être graduels. Nous appuyons évidemment les démarches constructives. Ainsi, la lettre pastorale des évêques constitue pour nous une approche constructive.

Les réformes doivent s'accomplir selon un rythme précis et adapté aux réalités du Togo.

**Republicoftogo.com :** Globalement, le Togo a-t-il progressé ?

**Nicolas Berlanga-Martinez :** C'est évident. Observez le climat apaisé qui a prévalu lors de la présidentielle. C'est un signe très encourageant. Par ailleurs, la mission confiée à l'HCCRUN démontre une volonté de réconciliation. Enfin, la politique de grands travaux, le soutien à la Diaspora ou la lutte contre la pauvreté sont autant de marqueurs de changements profonds.

**Republicoftogo.com & Le Messenger**

## Tentative de manipulation du rapport d'une mission du FMI au Togo ET VOILA LA VÉRITÉ !

financements que les banques peuvent accorder aux entreprises privées afin de leur permettre d'exécuter les marchés publics dont elles sont adjudicataires. C'est un mode de financement qui a permis au Togo, d'après les informations, de financer plusieurs projets. Et Au regard des résultats positifs, l'expérience se répandrait de plus en plus sur le continent. C'est le cas de la réhabilitation des infrastructures routières financées par des banques chinoises. Aujourd'hui, grâce à ce système, il y a eu réalisation de certaines routes sur lesquelles les togolais circulent et apprécient.

Par ailleurs, le rapport du FMI que certains ont pensé vouloir bien faire en tirant la partie qu'ils estiment défavorable au pays et en alarmant les populations, apprécie également l'esprit dans lequel le budget 2016 a été conçu. « Le projet de budget 2016 dont la mission a pris connaissance contenait un article relatif aux préfinancements, ce qui est semble-t-il un progrès par rapport aux budgets précédents », et la mission suggère que « il est indispensable que le budget fixe une limite aux nouveaux préfinancements qui seront conclus dans l'année budgétaire ».

En outre la mission estime que le Togo peut poursuivre l'option du

Partenariat Public Privé : « en ce qui concerne la réalisation d'ouvrages routiers, nous recommandons de réserver le Schéma PPP aux investissements nouveaux ou aux investissements de modernisation d'un montant significatif et qui incluent donc la maintenance et l'exploitation de l'ouvrage ».

Et que dire du cas du Mozambique, où l'on apprend que les autorités de ce pays ont dissimulé une dette de 1 milliards de dollar au FMI soit plus de 500 milliards de f CFA ce qui a suscité il y a deux semaines une suspension momentanée de la coopération entre les deux. Et pourtant ce pays est cité par le FMI et la Banque mondiale comme bon

élève. Ce qui n'est pas encore le cas pour le Togo.

Voilà qui a échappé aux médias ou que ces médias ont sciemment fait d'oublier. Comme quoi, lorsqu'on veut tuer son chien, on l'accuse de rage.

L'on ne dit pas qu'au Togo tout est blanc comme neige. Mais, de grâce, essayons de dire les choses telles qu'elles se présentent pour éviter d'alarmer la population. Mauvais ou bon, le Togo c'est notre partie, nous devons en être fiers et ne pas perdre de vue que nous sommes tous dans la même barque.

LM

## Lu sur le net !

### PANORAMA DU SEXE ORAL

**Petites gâteries offertes par amour, par plaisir ou pour se sentir plus proche encore, cunnilingus et fellations sont aujourd'hui au menu de nombreuses rencontres sexuelles. Environ 8 Français sur 10 ont goûté à ces plaisirs gourmands.**

Caresses buccales, relations buccogénitales, lécher, sucer, embrasser le sexe : quel que soit le nom qu'on leur donne, le "sexe oral" est dans le répertoire amoureux depuis la nuit des temps.

#### Pratiquées de tout temps, réprimées parfois

On trouve, dans le Kama Sutra, la mention de ces activités avec des conseils précis pour la fellation. Quant au cunnilingus, il y est dit que les femmes en raffolent : "Par passion pour cette sorte de plaisirs, des courtisanes quittent des amants généreux et possédant de bonnes qualités pour s'attacher à des esclaves ou à des cornacs".

Si au Moyen-Age de telles pratiques sont sévèrement réprimées par l'église, aujourd'hui si l'on en croit les statistiques, ces préliminaires sont de plus en plus prisées. En effet, dans les années 50, 5 femmes sur 10 avaient pratiqué des fellations. En 1993, l'enquête sur la sexualité des français en dénombrait environ 7 sur 10, quant au cunnilingus le chiffre est passé de 5 hommes l'ayant pratiqué à 8 sur 10.

#### Monica et les autres

Pour d'autres, échanger des caresses buccogénitales ne serait pas considéré comme "avoir une relation sexuelle". C'est ce que laissent à penser les résultats d'une récente étude 1 réalisée auprès de 900 étudiants anglosaxons. Pour 66 % des jeunes britanniques, tout comme pour 59 % des américains, pratiquer une fellation ou un cunnilingus n'est pas véritablement un acte sexuel.

La même question posée aux internautes de Doctissimo nous livre des réponses toutes différentes : pour 90 % d'entre eux, une fellation est considérée comme un acte sexuel.

#### Des goûts et des couleurs...

Si la plupart des couples se laissent aller à la découverte du corps tout entier de leur partenaire, tous n'en font pas pour autant leur quotidien. Pour environ 50 % des français 2, ces jeux de l'amour restent l'apanage des grands jours. Pour d'autres, moins nombreux (environ 30 %), ils font partie des préliminaires à chaque rencontre sexuelle.

Il reste donc environ 20 % des hommes et femmes qui ne pratiquent pas. Pourquoi ? Certains trouvent ces caresses avilissantes. Ils ont le sentiment que celui qui caresse le sexe de l'autre avec sa langue devient soumis à son partenaire. La proximité des voies d'excrétion et le contact avec les sécrétions sexuelles, leurs odeurs, en rebutent d'autres. Ce phénomène est mieux connu chez les femmes, certaines refusant systématiquement de prendre le sexe de leur partenaire dans la bouche. Parfois elles n'osent avouer qu'elles refusent de pratiquer la fellation par crainte d'être surprise par l'éjaculation. Pourtant un homme peut comprendre ce refus de recevoir le sperme dans la bouche, il ne s'en formalisera pas. Il appréciera une fellation et indiquera à sa partenaire la venue de l'éjaculation. Il suffit d'en parler !

Pour certains hommes, le cunnilingus est aussi un calvaire, mais souvent ils n'en disent rien... et s'exécutent pour plaire !

#### De la théorie à la pratique

Pour un homme, il est plus facile de faire jouir une femme avec sa langue qu'avec son pénis ! Et en cas d'éjaculation prématurée ou de troubles de l'érection, le cunnilingus sera bienvenu pour charmer l'élue de son cœur !

Quelques conseils pratiques pour "baiser à la Française" comme disent les Américains : la manière de faire peut être importante, mais ce qui plaira à l'un(e) sera différent pour l'autre... alors une solution : en parler ! C'est avant tout l'ambiance qui donnera tout son charme à ces caresses, votre partenaire doit ressentir votre gourmandise. Il pourra ainsi se laisser pleinement aller à son propre plaisir.

**Dr Geneviève Charbonnel**

## SANTÉ

### LES DIFFÉRENTS TYPES D'OBÉSITÉ

Il n'existe pas une mais plusieurs formes d'obésité ! Car sous ce terme se cachent différentes définitions de la maladie qui ne traduisent pas les mêmes risques. Modérée, sévère, morbide... Un seul outil pour les différencier : l'indice de masse corporelle. Découvrez les dessous de la surcharge.

Pour prendre en charge efficacement les malades, il est essentiel distinguer les différentes formes d'obésité.

**L'obésité modérée**

On ne parle pas d'obésité en jugeant les gens d'un seul coup d'oeil ou en les pesant ! Pour affirmer que le poids est problématique, les scientifiques ont défini un outil précis : l'indice de masse corporelle (IMC). Celui-ci est basé sur un calcul simple : le poids en kilos divisé par la taille en mètres élevée au carré. Si le résultat se situe entre 20 et 25, on considère que le poids est normal. Entre 25 et 30, c'est le surpoids : les kilos en trop commencent à devenir une menace pour la santé. On parle d'obésité proprement dite lorsque l'IMC se situe entre 30 et 35. Dans ce cas, les risques de maladie (hypertension, diabète, cancer...) deviennent très importants.

**L'obésité sévère**

Lorsque l'IMC franchit la barre des 35 mais reste sous celle des 40, on parle d'obésité sévère. Dans ce cas, les risques de développer des maladies du fait de son surpoids sont fortement augmentés. Il est impératif de perdre plusieurs kilos. D'ailleurs, ce n'est que pour un IMC au-delà de 35 que la chirurgie

peut-être préconisée pour traiter l'obésité.

**L'obésité morbide ou massive**

Lorsque l'indice de masse corporelle dépasse 40, il s'agit d'une obésité morbide. Certains spécialistes distinguent même un stade supérieur, l'obésité massive, avec un IMC au-delà de 50. Il faut noter que ce problème est de plus en plus inquiétant en France : en 5 ans, le nombre d'obèses avec un IMC supérieur à 40 a doublé : 0,6 % de la population est aujourd'hui concernée.

**Un problème de répartition**

Indépendamment de l'indice de masse corporelle, les spécialistes distinguent également deux formes d'obésité, selon le type de répartition de la masse grasse :

- **L'obésité androïde** : la masse grasse s'installe plutôt dans le haut du corps. Cette forme serait plus dangereuse pour la santé, entraînant plus facilement des problèmes d'hypertension, de diabète ou des troubles cardiovasculaires. C'est pourquoi certains médecins préfèrent à l'IMC la mesure du tour de taille, qui serait un meilleur révélateur des risques liés à l'obésité

- **L'obésité gynoïde** : la masse grasse s'installe plutôt dans le bas du corps. Celle-ci aurait moins de retentissements sur la santé, entraînant principalement des problèmes articulaires ou des insuffisances veineuses. Elle est néanmoins plus difficile à vaincre que l'obésité androïde.

**Alain Sousa**

### L'APNÉE DU SOMMEIL EN QUESTIONS

Reconnu depuis quelques années seulement, le syndrome d'apnées obstructives du sommeil est une obstruction périodique des voies respiratoires supérieures pendant le sommeil. Les nombreux arrêts de la respiration entraînent des problèmes plus ou moins graves. Découvrez l'essentiel sur ce trouble en 5 questions.

**Que sont les apnées du sommeil ?**

Les apnées du sommeil sont des absences de respiration intermittentes durant le sommeil, dues au relâchement des muscles qui contrôlent la langue et le voile du palais pour maintenir les voies aériennes supérieures ouvertes. Elles peuvent survenir de 30 à 500 fois par nuit et durer de 60 à 90 secondes. Elles entraînent une diminution de la quantité d'oxygène disponible dans le sang et provoquent de nombreux micro réveils qui nuisent fortement à la qualité sommeil avec à terme, des risques cardio-vasculaires et vasculaires cérébraux.

**Qui est concerné par les apnées du sommeil ?**

5 à 7 % des Français seraient victimes d'Apnées de Sommeil, mais seulement 15 % d'entre eux seraient diagnostiqués. Afin de lutter efficacement contre la maladie et d'en éviter ou d'en réduire les conséquences, le dépistage doit survenir le plus tôt possible. Il consiste en un enregistrement du sommeil et peut se réaliser à l'hôpital ou à votre domicile.

**Quelles sont les conséquences des apnées du sommeil ?**

A court terme, la perturbation du sommeil engendre des risques de somnolence durant la journée, les personnes s'endormant de manière brusque et inattendue, risquant ainsi des accidents domestiques ou professionnels, ainsi que des accidents de la route. Quand on sait que près d'un tiers des accidents mortels sur autoroute sont dus à une somnolence, quelle est la proportion de ceux qui sont liés

aux Apnées du Sommeil ?

A long terme, le cœur travaille davantage durant les pauses respiratoires pour compenser la baisse d'oxygénation du cerveau, entraînant une fatigue cardiaque et donc un risque majeur d'hypertension artérielle, d'accident vasculaire cérébral et d'infarctus.

**Quels sont les signes des apnées du sommeil ?**

Souvent, le conjoint est alerté car témoin des deux manifestations les plus fréquentes : les ronflements et les arrêts respiratoires durant le sommeil. D'autres signes peuvent aussi alerter : s'endormir dans la journée, se sentir continuellement fatigué, être déprimé ou irritable... Ce ne sont pas seulement les signes d'une époque où tout va trop vite !

**Existe-t-il un traitement des apnées du sommeil ?**

Le traitement le plus fréquent est la ventilation par pression positive continue (PPC). Il consiste à porter, durant le sommeil, un masque nasal raccordé à un appareil qui souffle de l'air sous pression, afin d'ouvrir les voies aériennes. Dès les premières nuits, les personnes appareillées ne font plus d'apnées, leur vigilance revient et les troubles du sommeil diminuent ou même disparaissent.

La Fédération Française des Associations et Amicales de malades, Insuffisants ou handicapés Respiratoires (FFAAIR) est une association loi 1901 au service des malades et de toutes les personnes qui se posent des questions sur les maladies respiratoires (BPCO, Asthme, Insuffisance Respiratoire...) et sur le souffle.

La FFAAIR est également impliquée dans certaines pathologies en rapport avec le souffle ou la respiration, comme le Syndrome d'Apnées du Sommeil.

**Site web : <http://www.ffaaair.org/>**

## Interview de Jean-Paul AGBOH-AHOUELETE, Président du CONAPP

# « CETTE INDISPENSABLE LIBERTÉ DE PRESSE NE PEUT S'EXONÉRER ET N'AURA DE SENS QU'AVEC LE PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ. »

**Le 13 mai prochain est une date importante pour le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP). L'organisation tient à Lomé son Assemblée générale ordinaire qui verra le renouvellement de l'actuel bureau exécutif dirigé par Jean-Paul AGBOH-AHOUELETE, Directeur de Publication du journal Focus Info. A quatre (4) jours de cet important rendez-vous pour la presse togolaise, l'Agence de presse Afreepress a tendu son micro au président en exercice du CONAPP pour savoir ce qui a été déjà fait dans l'intérêt de la presse togolaise et les projets à venir. Le président sortant et certainement candidat à sa propre succession, se confie dans cette interview et parle des projets exécutés au cours de ces deux années d'exercice, sa lecture de la situation des médias au Togo. Il profite pour soumettre sa propre analyse de l'élection par l'Assemblée nationale, de quatre des neuf membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) et de la polémique autour de l'élection de Zeus Aziaouvo, Directeur de publication du quotidien Liberté.**

**Lire l'intégralité de l'entretien.**

**Afreepress :** Bonjour monsieur Jean-Paul AGBOH-AHOUELETE. Vous êtes le président du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP). Votre association tient le 13 mai prochain son Assemblée générale ordinaire devant mener au renouvellement des instances dirigeantes. Dites-nous combien de membres compte aujourd'hui le CONAPP et comment devient-on membre ?

**Jean-Paul AGBOH-AHOUELETE :** Les conditions d'adhésion au Conseil National des Patrons de Presse sont des plus simplifiées. Il faut être majeur et jouir de ses droits civiques, être promoteur, dirigeant ou responsable d'un organe de presse régulièrement enregistré auprès de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). L'intéressé doit remplir une fiche d'adhésion au secrétariat de l'association et payer un droit d'adhésion d'un montant de dix mille francs (10.000F) CFA.

La demande doit être acceptée par le Bureau Exécutif qui dispose d'un pouvoir discrétionnaire. A défaut de réponse dans un délai de quinze jours suivant le dépôt du bulletin d'adhésion, la demande est réputée avoir été acceptée. En cas d'acceptation, une carte de membre

est délivrée à l'adhérent. Le Bureau Exécutif est tenu d'informer l'Assemblée Générale suivante, des nouvelles adhésions.

La demande et la satisfaction aux conditions requises n'entraînent pas automatiquement l'adhésion du postulant. Le Bureau Exécutif peut, par avis motivé, refuser une adhésion. La décision de refus est signifiée au postulant au plus tard un (1) mois après sa demande adressée au Bureau Exécutif accompagnée de ses droits d'adhésion. A ce jour, et sous réserve de l'enregistrement des adhésions en cours, nous sommes plus de 85 membres.

*Quel est le bilan du travail accompli pendant ces deux dernières années par le bureau que vous dirigez ?*

Tout au long de ces deux dernières années, le Bureau Exécutif sortant s'est investi à redynamiser l'organisation et lancer de nombreux chantiers au bénéfice de nos membres. Nos actions sont ainsi allées essentiellement dans six (6) directions.

1- Les réformes structurelles :

Lors de l'Assemblée générale électorale d'avril 2014, de nombreuses faiblesses dans les dispositions des statuts régissant l'organisation se sont révélées. Pour les corriger, nous avons convoqué deux (2) mois après notre élection, une assemblée générale extraordinaire qui a permis de réviser ces statuts et de nous doter de nouveaux, plus conformes à l'exigence de notre époque et correspondant aux aspirations de nos membres. Nous avons également adopté un règlement intérieur qui jusque-là, n'existait pas. En outre, en vue de rendre son fonctionnement plus efficace et dans le souci d'associer davantage les médias de l'intérieur aux activités de l'organisation, des points focaux ont été installés dans les 5 régions économiques du pays.

2- La visibilité :

Pour renforcer les liens avec ses membres ainsi que ses partenaires, mais également donner de la visibilité à ses activités, l'organisation a créé un bulletin d'informations trimestriel dénommé CONAPP MAG, un site internet de même qu'un compte FACEBOOK.

3- Le renforcement des capacités :

La formation et le renforcement des capacités font partie du plan d'actions du bureau élu en avril 2014. Plusieurs séminaires et ateliers de formation sur diverses thématiques ont été ainsi organisés.

- Le 2 octobre 2014, un atelier sur le



thème : « *Gestion et Leadership d'Entreprise, Pratique de l'Intelligence Economique* » à l'Agora Senghor à Lomé avec une quarantaine de patrons de presse

-du 28 au 30 octobre 2014 à Kpalimé, un séminaire de réflexion sur le thème : « *Journalisme - Nécessité d'un professionnalisme* » a regroupé patrons de presse et chefs de rédaction.

-Courant mois d'octobre, le CONAPP en collaboration avec le Programme d'Appui au Développement du Secteur Privé (P.A.D.S.P) a lancé des offres de formation au profit des patrons et employés des organes de presse membres du CONAPP. La première vague de formation s'est déroulée en janvier 2015.

- Avec l'appui de l'agence « A Présent », un atelier photo en Janvier 2015 ouvert aux responsables d'organes ou aux membres de leur rédaction a été organisé et connu la participation de 15 reporters à l'Agora Senghor.

-Dans la perspective de l'élection présidentielle de 2015, un atelier à Kpalimé sur le thème : « *Processus électoral mieux le comprendre et mieux le restituer* » a été organisé au profit d'une quarantaine de patrons de presse.

-En prélude au sommet sur la sécurité maritime, un atelier d'échange et de renforcement de capacité sur le thème : « *Place de l'espace maritime dans les échanges internationaux et son enjeu pour le Togo* ». Une cinquantaine de participants patrons et rédacteurs en chef en ont bénéficié du 15 au 17 juillet 2015 à Kpalimé.

-Un atelier de formation et de rappel des techniques journalistiques a été organisé en novembre 2015 avec comme formateur, un rédacteur en chef de TV5 Monde, au profit des reporters.

4- Défense des intérêts des organes de presse

Le Bureau Exécutif a initié des démarches allant dans le sens de règlement de conflits, litiges, ou

malentendus entre certains organes de presse et des sociétés. Il s'agit des affaires :

-Togotelecom et ses partenaires où le CONAPP a œuvré pour la préservation des intérêts des médias. Une entente avec la société a contribué à éviter la suspension des contrats en cours et à débloquer le paiement des arriérés.

- La CENI et les médias : Le BE a également approché la CENI pour le paiement du reliquat dans le cadre du contrat avec les médias lors des législatives de 2013. Même si la démarche n'a pas aboutie, elle a tout de même permis de comprendre les raisons du non paiement.

- BUTODRA et les médias audiovisuels : Dans le souci d'accompagner ses membres dans le règlement de leurs arriérées de redevances de droits d'auteur vis-à-vis du BUTODRA, le CONAPP après plusieurs démarches a réussi à arracher un protocole d'accord avec l'institution le 2 septembre 2014. Cette clause qui malheureusement n'a pas été respectée par la plupart des médias, a permis quand même à ceux-ci d'échapper à la menace de mise en demeure qui planait sur certaines radios et télévisions.

5-Amélioration des conditions d'exercice

Dans le souci de garantir des soins de santé de qualité à ses membres, une convention tripartite Conapp-clinique internationale Dr Kodom et l'ONG Aimes Afrique a été signée le 10 mars 2016. Cette convention prévoit notamment la prise charge médicale partielle (20%) des patrons de presse, de leur conjoint et de leurs enfants. La mise en œuvre a démarré à compter de ce mois de mai 2016.

En dehors de ces deux initiatives, une commission technique a été mise en place afin de plancher sur un système de couverture maladie et de régime vieillesse. Tandis qu'une autre a élaboré des propositions pour la mise en place d'une messagerie.

6- Participations actives au grands rendez-vous

Le CONAPP a pris l'initiative d'une plateforme dans le cadre des Etats généraux de la presse en juillet 2014 à Kpalimé. Ce qui lui a permis d'impacter dans une large mesure les résolutions issues de ces états généraux. Le CONAPP a d'ailleurs un représentant au sein du comité de suivi chargé de la mise en œuvre des recommandations des états généraux de la presse togolaise.

- le CONAPP dans une démarche inclusive, a organisé les premières

(Suite à la page 7)

Le Messager

## Décentralisation et élections locales

# ENCORE DES DIVERGENCES DE POINTS DE VUE AU SEIN DE L'OPPOSITION

Alors que certaines sources évoquent la transmission du projet de loi à l'assemblée nationale pour son étude et son adoption, de leur côté, les partis politiques de l'opposition sont toujours dans une logique de division, comme à leur habitude.

Il y a quelques jours c'était le NET de Gerry Taama qui demandait que le projet de loi soit discuté directement à l'Assemblée nationale pour gagner du temps. Connaissant certainement ses amis de l'opposition, le président du Nouvel Engagement Togolais, voudrait peut-être éviter le surplace qui les a toujours caractérisés, lorsqu'il s'agit de dialoguer autour d'une

table entre partis politiques.

Le point de vue de Gerry Taama n'est pas du tout partagé par OBUTS d'Agbéyomé Kodjo, ADDI de Tchabouré Gogué et l'ANC de Jean-Pierre Fabre. Concernant le parti OBUTS, l'on apprend qu'il donnera plus d'éclaircissement sur sa position le samedi prochain devant la presse convoqué à cet effet.

Alors que les informations font état de ce que la loi pourrait être discutée courant cette semaine, on voit une fois encore apparaître les divisions au sein de l'opposition, mêmes si les partis comme le CAR qui gère pour le moment sa crise interne, le MCD et bien d'autres ne se sont pas



Jean-Pierre Fabre(ANC)

encore prononcés sur la question.

Au Togo on n'est habitué à la cadence des partis politiques de l'opposition qui se plaisent à chaque fois à vouloir ne pas s'entendre sur tous les sujets, mêmes

ceux qui vont dans leurs propres intérêts, la guerre de leadership aidant.

En tout état de cause, le chef de l'Etat lors de son discours avait déjà tracé la voie à suivre. Une voie loyale où chacun pourra s'exprimer



Gerry Taama(NET)

librement suivant les règles démocratiques. C'est d'ailleurs la seule, pour éviter des atermoiements et permettre d'aller plus vite.

La rédaction

## Interview de Jean-Paul AGBOH-AHOUELETE, Président du CONAPP

### (Suite de la page 6)

Journées Portes Ouvertes de la presse togolaise. La première édition a eu lieu en décembre 2014 et la seconde le mois de décembre de l'année suivante avec à la clé une cérémonie de distinction des vieilles gloires de la presse togolaise.

- dans le cadre de l'élection présidentielle et pour permettre aux différents médias d'assurer une meilleure couverture de la campagne électorale, le CONAPP a initié un projet de « plate-forme de collecte, de traitement, de stockage, de gestion et de mise à disposition de l'information au profit des médias nationaux et internationaux. » Financé par les Nations-Unies, ce projet a permis au CONAPP de déployer sur toute l'étendue du territoire, 52 reporters. Voici, sans être exhaustif, la substance de ce qu'a été notre action ces deux dernières années.

Le Togo a célébré le 3 mai passé, la Journée mondiale de la Liberté de presse. En votre qualité de patron de presse, quel diagnostic faites-vous de l'état de la presse togolaise ?

Pour répondre en quelques mots, je dirai « peut mieux faire ». Cette année, le Togo a perdu 8 places dans le classement RSF de la Liberté de la Presse dans le monde. Le récent Code Pénal et le fameux article 497 qui a fait couler beaucoup d'encre y est sans doute pour quelque chose. Malgré tout, le cadre légal dans notre pays reste l'un des plus libéraux. Il faut s'en féliciter et continuer à se battre pour le préserver et le renforcer. Cette indispensable liberté de presse ne peut s'exonérer et n'aura de sens qu'avec le principe

de responsabilité.

La presse togolaise a besoin d'être davantage professionnelle. D'où la nécessité de la mise en place d'un plan de formation et d'un mécanisme de recyclage. Elle a besoin également davantage de ressources. Pour ce faire, elle devra passer de l'informel au formel, et mieux s'insérer dans le tissu socio-économique, en se considérant comme une entreprise avant tout. Avec sa spécificité et un produit particulier, mais tout de même une entreprise avec ses exigences et ses règles.

Nombreux sont ceux qui pointent du doigt la dégradation des relations entre journalistes et l'utilisation des colonnes des journaux comme instruments de règlements de comptes entre confrères. Que peuvent faire les organisations professionnelles de la presse pour mettre fin à un tel phénomène ?

Elles ont un rôle important et primordial à jouer pour ne pas laisser la situation se dégrader et aboutir à des situations irrécupérables. La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication doit assumer pleinement son rôle de régulateur et être davantage diligente pour rappeler à chacun les règles élémentaires qui gouvernent notre profession. Les garde-fous sont là, il faut les indiquer et ne pas donner l'impression de se taire, pire, d'encourager le règne de la jungle.

L'Observatoire Togolais des Médias (OTM) doit y prendre sa part également en contribuant à la préservation d'un climat de

confraternité. Les différentes organisations devront elles aussi rappeler à l'ordre leurs membres, dans l'intérêt de tous, lorsque les bornes sont dépassées. Mais plus que toutes ces organisations, c'est à chaque professionnel de respecter les règles et les exigences de la corporation dans laquelle il exerce. Cela s'appelle de la responsabilité et du respect : se respecter, respecter les autres et le métier qu'on a embrassé.

La HAAC est dans un processus de renouvellement de ses membres et tous les projecteurs sont braqués sur M. Zeus Aziadouvo, élu par les députés en majorité d'UNIR et de l'UFC pour siéger à la HAAC. Quelle analyse faites-vous de cette élection ?

Je félicite tout d'abord le confrère pour son élection. J'espère que sa contribution permettra à faire faire à la presse, un saut qualitatif dans les 5 prochaines années. Ensuite dire qu'UNIR étant majoritaire à l'Assemblée, il n'y a aucune chance d'être élu à la HAAC sans leur vote. Tous les candidats savaient donc que leur vote serait décisif. Il n'y a donc pas de polémique à entretenir sur le sujet. Les partis politiques sont dans leur rôle avec ces jeux de ping-pong. Ce qui m'intéresse est ce que peut être l'apport des uns et des autres au sein de cette institution.

Selon-vous, doit-on revoir le système de choix des membres de la HAAC pour permettre aux journalistes eux-mêmes et à leurs organisations de désigner par vote, un certain nombre de membres en leurs seins ?

Je crois que le mode de désignation des membres de la HAAC a fait l'objet

de recommandations des Etats Généraux. L'idée que les journalistes et les organisations choisissent par vote leurs représentants est un bon compromis. Cependant, à mon avis et cela n'engage que moi et non le CONAPP, il faudrait résoudre deux (2) préalables avant d'y arriver.

D'abord définir et identifier qui est journaliste et qui ne l'est pas. Aujourd'hui, la carte de presse pouvant être celle permettant de reconnaître aux uns et aux autres leur qualité de journaliste, n'est pas une réelle exigence. Dès lors, il sera difficile de définir le collège électoral devant élire ces représentants.

Ensuite reconnaître les organisations susceptibles de soutenir ou de proposer des candidats. A ce jour, il y en a d'innombrables, avec peu ou pas d'activités, certaines même sans membres identifiés. Ce sont donc des réflexions à mener pour parvenir à cette proposition fort pertinente, demandant à la corporation de désigner ses représentants à la HAAC.

Jean-Paul AGBOH-AHOUELETE est-il candidat à sa propre succession lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2016 ?

Nous verrons bien. L'essentiel est que le prochain Bureau Exécutif poursuive dans la même dynamique que le sortant et ait un rythme plus accéléré relativement à un certain nombre de chantiers utiles pour la presse togolaise.

Source : Afreepress.info



Togotelecom

## COMMUNIQUÉ

TOGO TELECOM informe son aimable clientèle qu'il met à disposition un numéro vert pour lutter contre les coupures de câbles de télécommunications et les destructions d'infrastructures télécoms.

En effet, pendant que l'opérateur des communications électroniques pose les câbles pour offrir de meilleurs services à tous les togolais, des individus mal intentionnés détruisent, déterrent, coupent et emportent ces câbles, privant une grande partie de la population de l'usage stable du service Internet et du service de téléphonie.

Face à cette situation, TOGO TELECOM en appelle à la vigilance de tous et rappelle que les infrastructures de communications électroniques sont un bien public et doivent être protégées par tous les citoyens, premiers bénéficiaires des services multimédia.

À cet effet, TOGO TELECOM met à disposition un numéro vert, le 8000 9000, afin que soit signalé tout individu se livrant à un acte de vandalisme, posant tout acte suspect autour d'une chambre souterraine, d'une armoire de rue, d'un poteau téléphonique ou sur un câble téléphonique ou tentant de se livrer à la vente frauduleuse de câbles téléphoniques.

TOGO TELECOM vous remercie pour votre sens du civisme.

La Direction Générale.